

Nombre de membres : 34

N°2024-08

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 29

Exprimés : 32

Pouvoirs : 3

Pour : 32

Votants : 32

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille vingt-quatre, le jeudi 08 Février à 20h00.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle des Fêtes à 87230 CHAMPSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 02 février deux mille vingt-quatre.

**Présents :** Christophe Gérard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet, André Soury, Florian Vaudon, Antoine Papazian

**Suppléants présents :**

**Pouvoirs :** Maryse Thomas pouvoir à Chantal Chabot, Louis Furlaud pouvoir à Jean-Pierre Broussaud, Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort

**Secrétaire de séance :** Joël VILARD

**Objet : Espace de vie culturel « la Filature » : autorisation donnée à monsieur le Président de signer une convention avec l'association « La Turbine ».**

Monsieur le Président rappelle que depuis l'année 2015, la Communauté de Communes des Feuillardiers, puis la Communauté de Communes Ouest Limousin, ont entrepris la rénovation d'un ancien atelier sur le site de La Monnerie, avec pour finalité sa transformation en « café associatif ».

Après diverses modifications du dossier liées principalement à des problématiques de dimensionnement du bâtiment au regard du public devant être accueilli, ce lieu dénommé « La Filature » et sous une autre acception administrative que celle de café associatif, est maintenant prêt à pouvoir accueillir les associations du territoire qui en feront la demande.

Dans ce cadre, et dans le respect des engagements qui avaient été pris avec l'association « La Turbine » qui a participé activement aux travaux d'aménagement de ce lieu, un projet de convention a été mis en place, et ce projet a reçu un accueil favorable de la part de l'association « La Turbine ».

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, madame la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, à signer ladite convention avec l'association « La Turbine » et selon le modèle joint en annexe à la présente délibération.

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire le  
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD